

Flash Technique

DESHERBAGE MAÏS : les bonnes pratiques à avoir sur le territoire

Sur certains bassins versants bretons, des arrêtés ont été pris pour interdire certaines molécules de désherbage maïs qui posent des problèmes en termes de qualité de l'eau : le **métolachlore** et les **diméthénamides**. Le bassin du Haut-Couesnon échappe pour le moment à ce genre d'arrêtés. Mais **pour garder la possibilité d'utiliser cette gamme de produits** au cas où des résistances apparaîtraient, il faut adopter de bonnes pratiques, en vue de **maintenir la qualité de l'eau**.

La pré-levée : réservée à des conditions bien particulières

Le métolachlore et le diméthénamide sont les noms des matières actives contenus dans les produits **ISARD, CAMIX, TROPHEE, PROWL 400** ...tous des produits de pré-levée.

On les retrouve souvent en quantité énorme dans les cours d'eau parce que les doses nécessaires à leur efficacité sont élevées, et qu'un orage sur sol sec entraîne leur **ruissellement** vers les cours d'eau.



Photo d'une parcelle du bassin du Général en mai 2011 suite aux violents orages.

Les produits à action racinaire utilisés avant la levée du maïs ne doivent être appliqués qu'en cas d'infestation par des **graminées estivales** (panics, sétaires, digitaires) et/ou de **Véroniques**. Bien entendu, c'est la sécurité qui est recherchée. Mais un sol sec ou motteux, et la « sécurité » de la pré-levée disparaît, car les molécules à action racinaire n'adhèrent pas aux particules de sol, et sont potentiellement soumises à **l'érosion**. C'est pourquoi, cette stratégie coûteuse doit être évitée, et ne doit être réservée que pour une situation bien particulière : **grosse pression des Véroniques et humidité suffisante** : inefficace en conditions sèches, **5 à 10 mm d'eau sont nécessaires** juste avant ou après l'application.

Privilégier la stratégie « tout en post-levée » avec réduction de doses...

La réduction des doses est possible et sécurisée lorsque l'on intervient sur **mauvaises herbes jeunes** entre 10 et 25 °C et à plus de **60% d'hygrométrie** (avant 10h ou après 20h, mais de préférence le matin)

...et un rattrapage en binage.

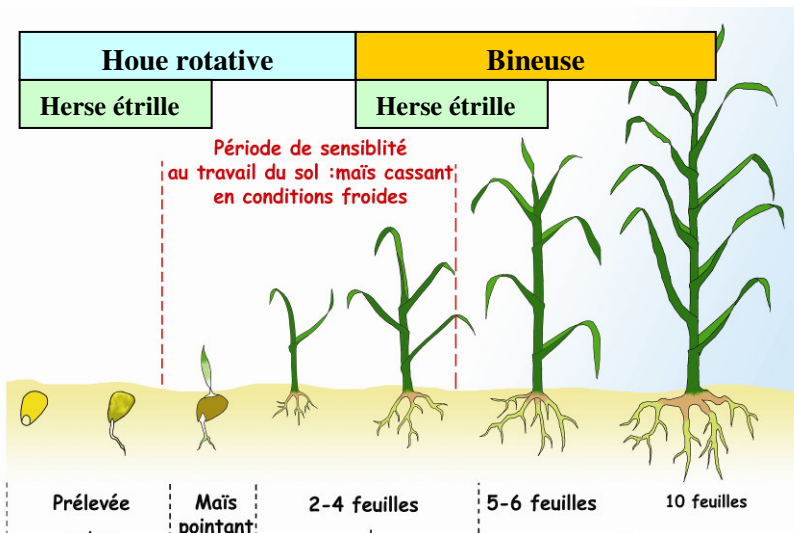
La bineuse : travail sur l'inter-rang uniquement, avec des socs. Bien guidée, elle peut être utilisée à partir du stade **3 feuilles en premier passage, et jusqu'à 10 feuilles en rattrapage**. En stratégie « mixte » (chimique et mécanique), la stratégie la plus sûre et la plus efficace est : **1^{er} passage en chimique à petit stade, et 2^e passage en binage** (recouvre le rang en même temps).

Pour des coûts équivalents à une stratégie « tout chimique », on bénéficie des **avantages agronomiques** du passage de l'outil :

- **relance de la minéralisation** : en travaillant le sol, on favorise les échanges sol-air, et donc la minéralisation.
- **limitation de l'évaporation** : on casse les films capillaires de surface
- **Effet « décroûtage »** sur les sols battants, ou après un orage.

Assurer une efficacité optimale et satisfaisante de l'action des outils de désherbage mécanique

- Réaliser un travail du sol sans motte – les éventuelles croûtes seront détruites par le matériel – sol bien nivelé, régulier et suffisamment rappuyé.
- Un minimum de résidus de culture en surface. Le non labour est possible, mais les résidus peuvent être préjudiciables par un recouvrement des pieds de maïs après le passage du matériel.
- Semer en terre suffisamment réchauffée et surtout à profondeur suffisante, **minimum 4-5 cm** pour éliminer les risques d'arrachement (densité de semis : 90 000 – 95 000 g/ha).
- Avoir un sol ressuyé suffisamment sec et une météo favorable (au moins un ou deux jours de temps séchant) après le passage.



Où ?	Matériel de désherbage alternatif disponible sur le bassin versant	QUI ?
ETA TALIGOT Luitré	Bineuse 6 rangs auto-guidée (tracteur + chauffeur) 35-40 €/ha	ETA TALIGOT, Luitré Tél : 02 99 97 95 42
Inter-CUMA l'Entente St Etienne-Coglès	Bineuse 6 rangs auto-guidée (tracteur + chauffeur) 37 €/ha	Inter-CUMA l'ENTENTE St Etienne en Coglès Tél : 06 88 86 32 75
CUMA du Granit Louvigné-du-Désert	Houe rotative 6 m (sans tracteur ni chauffeur) 25 €/ha	CUMA du Granit, Tél : 06.88.18.36.84
ETA Guillon - Barbot Vitré	Houe rotative 6 m (tracteur+chauffeur) 30 €/ha	Jérôme GUILLON, Vitré Tél : 02 99 75 03 43



CONTACT

Mathieu POIRIER
Conseiller agronomie-environnement
Bassin Versant du Haut Couesnon
Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine - 35133 Lécousse
Tél. 02 99 94 85 85

UNE REUNION POUR S'INFORMER ET POUR POSER DES QUESTIONS SUR LE DESHERBAGE SUR MAÏS

Le SMPBR et le SMPBC invitent les agriculteurs et les conseillers du bassin du Haut Couesnon à venir s'informer gratuitement sur les stratégies de désherbage pour la campagne des maïs et l'enjeu « qualité d'Eau » en parallèle. Cette réunion sera animée par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, et aura lieu le

Lundi 2 avril de 10h à 12h à la Salle du Conseil de la mairie de Billé

N'hésitez pas à venir échanger et poser vos questions autour des aspects techniques du désherbage mais aussi réglementaires.

Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais
Magali GRAND, coordinatrice Bassin Versant
7, boulevard Solférino - CS 94 448 - 35 044 RENNES Cedex
Tél. 02 23 62 11 35 – Fax 02 23 62 11 39
protection.ressource@smprbr.fr

